

Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse

Téléphone : 04 76 88 60 18

Télécopie : 04 76 88 75 10

Email : accueil@saintpierredechartreuse.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 09 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à 20 heures 30 le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers absents : 4

Date de convocation : 04 Janvier 2023

PRESENTS : Mmes Sylvie BRUN, Christine DUMESTRE (à partir du point 2) Jeanne GERONDEAU (à partir du point 2), Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Guy BECLE BERLAND, Eric DAVIAUD (à partir du point 2), Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT

ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR : Dominique CABROL (pouvoir à Fabienne SAUGE MOLLARET) ; Claire GARCIN-MARROU (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI) ; Alain BIACHE (pouvoir à Guy BECLE BERLAND) ; Cécile LASIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno MONTAGNAT

Début du Conseil à 20H30

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 5 ET 19 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022

Contre : 0

Pour : 11

Abstentions : 0

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022

Contre : 0

Pour : 11

Abstentions : 0

Arrivée de Christine DUMESTRE, Eric DAVIAUD, Jeanne GERONDEAU

2. MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – RELANCE DES LOTS INFRUCTUEUX SUITE A LA CONSULTATION POUR TRAVAUX

RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI

Dans le cadre du projet d'aménagement de la maison de santé pluri professionnelle en rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ancienne Mairie, la Commune a lancé une consultation pour les marchés de travaux par le biais de son mandataire, la société Isère Aménagement.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement ATELIER 21 (mandataire), Go Up (Architecte associé), Créa+ (BET économie de la construction), BSI (BET structure), Climatic Ingénierie, BET fluides (CVC), Axiome (BET fluides CF/cf). Les études d'exécution des ouvrages sont établies par le maître d'œuvre.

La consultation a été passée selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. L'opération de travaux a pour objet la réalisation de travaux pour la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint Pierre de Chartreuse : réhabilitation d'une partie des locaux existants et démolition/reconstruction d'une partie du bâtiment.

Le marché a été alloté en 18 lots : Désamiantage, Démolition lourde, Fondations spéciales, Maçonnerie - Gros œuvre, Charpente – Ossature bois – Couverture – Zinguerie, Etanchéité, Menuiseries extérieures bois - Vitrierie – Occultation, Porte automatique, Doublages – Cloisons – Plafonds, Menuiseries intérieures bois, Chapes – Carrelages, Sols souples, Peinture, Métallerie, Electricité, Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation, Isolation projetée, façades.

L'estimation financière globale du maître d'œuvre est de 917 000,00 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 21 décembre 2022 à 12h00. A l'issue de l'ouverture des plis, effectuée par le mandataire Isère Aménagement, il a été constaté l'absence d'offre pour les lots n° 8 : Porte automatique, et n° 16 : Métallerie.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer ces deux lots infructueux et de relancer une consultation en procédure adaptée auprès de plusieurs prestataires sélectionnés par le maître d'ouvrage, avec le concours de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de déclarer infructueux les lots n° 8 : Porte automatique, et n° 16 : Métallerie à la suite de la consultation pour l'attribution des marchés de travaux en lots séparés (18 lots) du projet de Maison pluri professionnelle de santé de Saint Pierre de Chartreuse, pour motif d'absence d'offre remise.
- Décide de relancer la procédure de consultation pour les lots n° 8 : Porte automatique, et n° 16 : Métallerie, en procédure adaptée auprès de plusieurs prestataires sélectionnés par le maître d'ouvrage.
- Autorise Isère Aménagement, mandataire de la commune, à signer tout document correspondant relatif à cette opération.

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 0

3. ACQUISITION D'UN ABRI DE JARDIN POUR L'ECOLE DES 4 MONTAGNES

RAPPORTEUR : CHRISTINE DUMESTRE

Le personnel de l'Ecole et les enseignants ont exprimé le besoin d'un espace de rangement pour les équipements du jardin pédagogique et le stockage de leur matériel : tondeuse, matériel de jardinage etc.

4 entreprises ont été sollicitées. L'une n'a pas répondu, une autre a informé ne pas donner suite à la demande de devis. Deux propositions ont été reçues prenant en compte le cahier des charges mentionnant :

- Dimensions 2,40 x 1,90 m
- Le fournisseur pouvait mentionner dans son devis le pourcentage d'AOC utilisé
- Couverture tuile Alpha 10, identique à celle de la cantine de l'école
- Toiture deux pans d'une pente de 50% minimum
- Une porte, une fenêtre
- Une gouttière inox avec un collecteur d'eau de pluie

La préparation du sol, destiné à recevoir l'abri de jardin sera assuré par les services techniques de la commune.

La mise en œuvre interviendra au printemps 2023.

L'entreprise la moins-disante et respectant tous les critères du cahier des charges est l'entreprise CHARPENAY pour un montant de 5 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise CHARPENAY pour un montant de 5 100 € TTC et autorise le maire à signer le devis proposé.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 1 (Stéphane GUSMEROLI)

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DECOUVERTE POUR 3 CLASSES DE L'ECOLE DES 4 MONTAGNES

RAPPORTEUR : FABIENNE SAUGE MOLLARET

Le directeur de l'école des 4 montagnes souhaite organiser tous les 3 ans un voyage scolaire afin que chaque enfant de l'école puisse partir en voyage scolaire au moins une fois pendant sa scolarité à Saint Hugues.

Pour l'année 2023, le directeur propose un séjour de 5 jours, en classe de découverte à la montagne, du lundi 24 au vendredi 28 avril 2023 à Saint-Font, en Haute Loire.

Ce séjour concerne les classes de CP à CM2 et une soixantaine d'enfants. Les GS qui sont en classe avec Aude Toffa seront accueillis dans la classe de Caroline Ménager durant cette semaine.

Les enfants seront accueillis au Centre d'Accueil de Saint-Font (CAP Saint-Font), qui est un centre dédié au public scolaire, aux centres de loisirs, aux groupes constitués.

Thèmes du séjour : astrologie, équitation et randonnée.

Le coût du séjour s'élève à 289 € par élève et 174 € par accompagnateur

Ce prix comprend :

L'hébergement en pension complète avec fourniture des draps

1 gratuité accompagnateur et 3 gratuités adultes

Les activités prévues dans le programme

L'assurance APAC

L'utilisation d'une salle de classe par classe

Le complément de la facture de CAP St-Font sera financée par le Sou des Ecoles et les familles.

Les Cars Faure assureront le transport pour un montant de 5 680 € TTC (2 bus).

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose une subvention pour financer à 100% le montant de ce transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De financer le voyage scolaire de classe de découverte à la montagne à St Font, en Haute Loire, qui aura lieu du lundi 24 au 28 avril 2023, à hauteur de 6 000 €, sous la forme d'un versement début janvier 2023 à la coopérative scolaire
- De mandater le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour financer à 100 % le coût du transport, soit 5 680 € TTC
- Autorise le Maire à signer la commande pour le transport, uniquement si la demande de subvention a été acceptée

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 0

5. REMBOURSEMENT A JEAN FRANÇOIS POIRON DES FRAIS ENGAGES LORS DE SON CONTROLE MEDICAL OBLIGATOIRE POUR LA VALIDITE DE SON PERMIS POIDS LOURD

RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI

Afin de renouveler la validité de son permis C, Jean François Poiron a dû effectuer un contrôle médical obligatoire auprès d'un médecin agréé.

Le coût de cette visite d'aptitude est de 36 €, que l'agent a payé au médecin.

Il est proposé au Conseil municipal que la Commune rembourse, à Jean François Poiron, la somme de 36 euros correspondant au montant déboursé pour sa visite médicale d'aptitude au permis de conduire du poids lourd.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide le remboursement de 36,00 euros à Jean François POIRON correspondant au montant de la visite médicale d'aptitude au permis de conduire poids lourd

- Autorise M. le Maire à procéder au règlement de cette somme à cet agent.

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 0

6. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SAISON 2022-2023 : MISE A JOURS DE LA DELIBERATION DU 5 DECEMBRE 2022

RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI

A - Il revient au Conseil municipal de valider chaque année les tarifs des frais de secours pratiqués dans le cadre des secours sur pistes (ski alpin, ski nordique, luge), à la charge des personnes secourues. Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs ci-dessous pour la saison 2022/2023 :

1. Tarifs applicables pour une intervention sur le domaine skiable « Saint Pierre de Chartreuse/Le Planolet » et pour l'espace luge du front de neige du Bourg :

- Front de neige :	75 €
- Zone rapprochée :	260 €
- Zone éloignée :	445 €
- Hors-pistes :	890 €
2. Tarifs applicables pour une intervention exceptionnelle hors domaine skiable :

- Coût / heure pisteuse secouriste :	62 €
- Coût / heure dameuse :	380 €
- Coût / heure motoneige :	75 €
- Coût / heure véhicule 4X4 :	60 €
3. Tarifs applicables pour une intervention sur les domaines skiables alpin et nordique de Saint-Hugues/les Eaux, du Col de Porte et pour les espaces luges des Eaux et St Hugues :

- Zone rapprochée (moins de 5 kms) :	150 €
- Zone éloignée :	300 €
- Hors-pistes et secours hélicoptérés :	facturés aux frais réels avec un montant min. de 500 €
4. Tarifs applicables aux transports sanitaires jusqu'au centre de soins :
Le transport des blessés jusqu'au centre de soins sera facturé aux frais réels selon les tarifs appliqués par la société d'ambulances, majorés de 10 % pour frais de prise en charge.

B - Dans le cadre des secours sur pistes, il convient de faire appel à une société d'ambulances afin d'assurer le transport des blessés jusqu'au centre de soins. Des conventions avec la société ABC Guillermin sont ainsi établies :

- Convention ABC Guillermin / Domaine skiable Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet / Commune de Saint Pierre de Chartreuse (pour le domaine de ski alpin Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet et pour l'espace luge du front de neige du Bourg)
- Convention ABC Guillermin / Association Ski Saint Hugues-Les Eaux / Commune de Saint Pierre de Chartreuse (pour le domaine de ski alpin des Eaux et le domaine de ski nordique et pour les espaces luges des Eaux et St Hugues)
- Convention ABC Guillermin / Métropole Grenobloise / Commune de Saint Pierre de Chartreuse (pour le domaine de ski nordique du Col de Porte)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de valider les tarifs des frais de secours sur pistes ci-dessus pour la saison 2022/2023
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents s'y rapportant

Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 Décembre 2022.

Contre : 0

Pour : 14

Abstentions : 0

La séance est levée à 21h15